

# FONTANIÈRES



## SOMMAIRE

p 1. Le mot du Maire

p 2 Budget Municipal

p 6 Informations

p 9 Projets

p 13 Infos pratiques

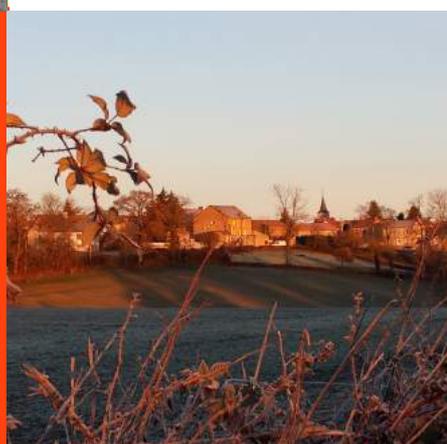
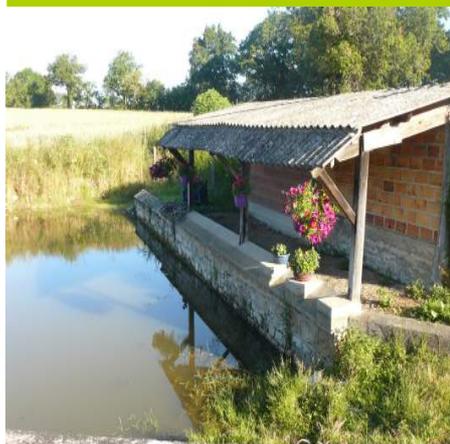
p 29 État civil

p 30 La vie de nos associations

p 41 Calendrier des manifestations

p 42 A vous de jouer !

p 42 Artisans et commerçants



*Pour des informations tout au long de l'année, inscrivez-vous à la Newsletter en quelques clics sur le blog de la commune*  
[www.fontanieres.canalblog.com](http://www.fontanieres.canalblog.com)

N°16

Août

2016



## Le mot du Maire



Mon équipe et moi-même tenons à poursuivre l'édition du bulletin municipal annuel. Ceci afin de maintenir l'information des habitants sur les actions et réalisations menées par la municipalité et les associations. Il permet aussi de faire le point sur les projets en cours et de préparer ceux à venir.

Dans ce monde agité, fragilisé par les attentats, le réchauffement climatique, les aléas de la météo, la crise économique, le chômage..., nous avons bien du mal, nous simples citoyens à faire la part des choses devant ce déferlement d'informations et de médiatisations. Face à cela, nous pouvons à notre niveau prendre nos responsabilités. Il faut que nous remettions en question nos comportements vis à vis de la société, de l'environnement, de nos dépenses.

« Les acquis d'hier, ne sont pas forcément les dus d'aujourd'hui ».

Vu la baisse des dotations de l'État, le conseil municipal a voté une augmentation des impôts sur le bâti et le non bâti. Vous comprendrez bien que nous n'avons pas le choix. La municipalité s'engage à maintenir un développement raisonnable pour la commune en continuant ses projets.

Je ne peux écrire ce mot sans parler de ces derniers mois qui ont été douloureux pour nous, par la perte de personnes qui ont toutes marquées de leur empreinte, à leur façon la vie de Fontanières. Nous ne les oublierons pas et pensons à la tristesse de leurs proches.

Fontanières doit continuer d'exister sans eux.

Je voudrai aussi parler des personnes, que je remercie sincèrement au passage, qui se dévouent au sein d'associations pour faire vivre notre commune. Nous les soutenons, les encourageons. Le maintien et la diversité des animations proposées permettront de préserver l'esprit de rassemblement et de convivialité qui règne dans notre commune.

Je tiens également à vous rappeler que les commerces sont importants car ils participent au maintien d'une activité économique et d'une activité de la vie locale. Mais ils ont besoin de nous pour continuer à exister.

Ce bulletin relate l'ensemble de notre actualité et des décisions prises par le conseil municipal, que je remercie sincèrement pour son implication.

Bien sûr si vous souhaitez de plus amples informations sur certains dossiers, n'hésitez pas à nous contacter et à venir en parler avec nous. Nous sommes à votre disposition.

Un grand merci à Stéphanie pour l'élaboration de ce bulletin riche en informations et en documentations.

**Merci encore pour votre confiance.**

**Bonne lecture.**

**Votre Maire**

**Manuel NOVAIS**



# Budget

## SECTION D'INVESTISSEMENT 2015

<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
Remboursement des emprunts	12559,93 €	Report excédent	34722,83 €
Cautions	280,00 €	Fonds de compensation TVA	1986,23 €
Frais d'étude	7987,20 €	Cautions	550,00€
Acquisitions (illuminations, bancs)	3594,60 €	Avance remboursable	8000,00 €
Travaux voirie communale	897,60 €	Amendes de police	375,00 €
Rénovation logement ancienne poste	31540,56€	<u>Subventions</u>	
		DETR travaux logement ancienne poste	8614,44€
		Conseil départemental (FDAEC)	3605,00 €
		Participation SDEC éclairage public	1829,63 €
<b>TOTAL</b>	<b>56859,89 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>59683,13 €</b>

**SOIT UN EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2015 DE 2823,24 €**

## SECTION DE FONCTIONNEMENT 2015

<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
Entretien de la voirie		Locations des immeubles	23192,92€
- Fauchage	1336,00€	<u>Dont</u>	
- Débroussaillage	2394,00€	Location de la salle polyvalente	1000,00€
- Point à temps	2145,56€		
- Curage des fossés	1336,80 €	Droits de pêche	555,00€
- Traçage bande stop	1284,26€		
Entretien chemin de la tuilerie	1317,60€		
<b>TOTAL</b>	<b>150262,53 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>174674,99 €</b>

**SOIT UN EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2015 DE 24412,46€ + EXCEDENT 2014 SOIT AU TOTAL 65485,02€**

## Budget Primitif 2016

Le budget primitif 2016 en section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 216400 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 240800 €

Remboursement des emprunts part capital :15 200 €



<b>Programme des dépenses envisagées ou réalisées</b>	
<i>Achat de terrain</i>	1300,00 €
<i>Travaux église 1ère tranche</i>	160000,00€
<i>Modernisation éclairage public</i>	35000,00€
<i>Radars pédagogiques</i>	4000,00 €
<i>Acquisitions bacs fleurs</i>	1400,00€
<i>Tracteur tondeuse</i>	15600,00€

### **Les recettes restant à percevoir**

<i>Travaux à l'église : Subvention DETR</i>	22890,00 €
<i>Subvention exceptionnelle</i>	20000,00 €
<i>Subvention Conseil Général</i>	19620,00 €
<i>Travaux voirie : FDAEC</i>	8000,00 €
<i>Amendes de police</i>	517,00 €
<i>Éclairage public : SDEC</i>	2500,00 €
<i>DETR</i>	9547,00 €
<i>Dépôt et cautionnement</i>	2300,00 €
<i>FCTVA</i>	736,00 €
<i>Excédent d'investissement 2015</i>	27176,76 €
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	57390,00 €

### **Taux communaux et intercommunaux des impôts locaux**

<b><u>Taux communaux</u></b>	<b><u>Taux intercommunaux</u></b>
Taxe d'habitation 9,23 %	Taxe d'habitation 14,00%
Taxe foncier bâti 10,74 %	Taxe foncier bâti 2,65 %
Taxe foncier NB 47,46 %	Taxe foncier non bâti 4,80 %
	Taxe enlèvement des ordures ménagères 15,68 %

**A savoir que les taux moyens des taxes pour 2016 sont :**

#### **A niveau départemental**

<i>Taxe d'habitation</i>	23,79 %
<i>Taxe foncier bâti</i>	17,76 %
<i>Taxe foncier non bâti</i>	58,25 %

#### **Au niveau national**

<i>Taxe d'habitation</i>	24,19 %
<i>Taxe foncier bâti</i>	20,52 %
<i>Taxe foncier non bâti</i>	49,15 %

# LES Subventions

VERSEES  
PAR LA COMMUNE



<b>Associations Communales</b>	Club des Aînés	450,00 €
	Anciens Combattants	210,00 €
	Comité des fêtes	1 550,00 €
	A.C.C.A	600,00 €
	Association Sportive Reterre Fontanières	150,00 €
	La Fontaine Fleurie	1 050,00 €
<b>Autres</b>	G.V.A d'EvauX-les-Bains	31,00 €
	Ligue contre le Cancer	80,00 €
	S.P.A Filiale de Montluçon	288,60 €
	AFM délégation de la Creuse	80,00 €
	Comice Agricole EvauX-Chambon	133,50 €
	Associations d'aide à domicile EvauX-Chambon (A.D.E.C)	327,50 €
	Restos du coeur	100,00 €
	Jeunes Agriculteurs de la Creuse	0,00 €

**TOTAL 2016**

**5050,60 €**

## Salle Polyvalente : Modalités et tarifs de location

### Pour les habitants de la commune :

Repas froid ou chaud 160

Vin d'honneur 30 €

### Pour les personnes extérieures à la commune :

Repas froid ou chaud 180 €

Vin d'honneur 50 €

### Pour toutes les associations communales :

La salle est mise à disposition gratuitement

Ces tarifs comprennent la fourniture de la vaisselle,  
de l'électricité et du chauffage.

► ► Pour toute réservation, prendre contact avec le secrétariat de Mairie

---



## Pêche



Tarif de la carte de pêche pour l'année 2016

**Carte journalière : 5€**

**Carte annuelle : 35 €**

En vente au café Philippe Saintigny

*Prises limitées à deux carpes et trois tanches par jours, par pêcheurs jusqu'au 19 juin 2016  
Pas plus de Deux lignes par pêcheur  
Appâts formellement interdits*

Le plan d'eau a été ré-empoissonné en deux fois pour un montant total de 447 €

# INFOS

## Cérémonie des vœux

Le 23 Janvier 2016, une centaine de personnes s'étaient réunies pour la deuxième cérémonie des vœux.

Manuel Novais entouré de son conseil municipal a fait un tour d'horizon sur l'année écoulée et sur les projets à venir puis a laissé la parole à Mr Nicolas Simonet, Conseiller Départemental D'EvauX-les-Bains.

La soirée s'est terminée autour d'un pot de l'amitié, et de la galette des rois généreusement offerte par le comité des fêtes.



---

## Radars pédagogiques

Dans le but de lutter contre la vitesse excessive de certains usagers de la route, deux radars pédagogiques ont été installés route de Montluçon.

L'objectif est de sensibiliser les automobilistes à leur vitesse et de leur faire prendre conscience que la traversée du bourg doit se faire à allure réduite.

Montés et fixés par les employés communaux, ils ont été installés dans des endroits stratégiques.

Ils indiquent la vitesse et le message passe au rouge si l'utilisateur dépasse celle autorisée.



---

## Tracteur – Tondeuse

Notre tracteur-tondeuse donnant des signes de faiblesse, son remplacement était devenu indispensable. Plusieurs devis ont été demandés, l'entreprise Desret a été retenue.

# TÉLÉTHON

Dans le but de soutenir le Téléthon, une vente de cyclopains, généreusement offerts par la boulangerie Breton (Evaux-les-Bains), a été organisée à la salle des fêtes de Fontanières. La somme récoltée a entièrement été reversée à l'association.

Les licenciés du club cycliste Creusois se sont retrouvés pour une randonnée à vélo et ont visité chacune des communes participant à l'opération

Merci à tous les participants !!!

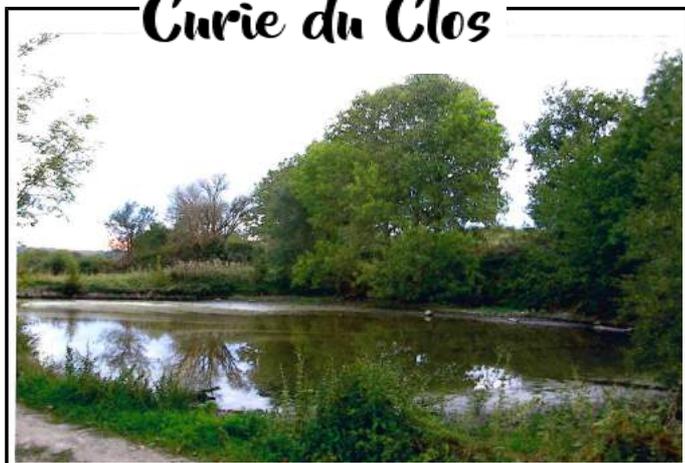


# Curage lavoirs & pêcheries

Dans le but de valoriser le petit patrimoine rural, le conseil municipal a décidé de procéder au curage des lavoirs et pêcheries et au nettoyage de leurs abords.

L'association la « Fontaine Fleurie » s'est ensuite chargée d'embellir ces différents sites.

## Curie du Clos



## Jardeix



## La Mariette

## Boîte à Livres

Dans un esprit de partage et de convivialité, la cabine téléphonique située près de la place va être transformée en boîte à livres.

En effet, les cabines téléphoniques n'ayant plus d'usage vont disparaître d'ici 2017.

La commune a donc demandé la cession de celle-ci à Orange qui a accepté la proposition.

La cabine est d'ores et déjà débranchée et sera bientôt aménagée.

Pour rappel, le principe de ces « mini-bibliothèques » est de faire partager des livres dont on ne veut plus à d'autres personnes, et d'avoir la possibilité de consulter d'autres ouvrages gratuitement, sans inscription, 7 jours sur 7, et 24 heures sur 24



---

## Éclairage public : 2eme tranche

Il est prévu de procéder à la rénovation et modernisation de l'éclairage public dans le bourg.

Une demande d'aide technique et financière au SDEC (syndicat départemental d'électrification de la Creuse) ainsi qu'une subvention DETR ont été accordées

---

## Elles Coiff et D 'coif

Le salon de coiffure de Lépaud se déplace à Fontanières dans un camping-car et à domicile pour vous faciliter la vie. Le planning reste à définir, mais le salon de coiffure mixte devrait être présent sur la place une fois par mois.

Contact : 05.55.65.11.90 / 06.12.87.68.92

# Église Notre Dame de la Route

Fontanières était une cure de l'ancien Archiprêtré de Combraille dont le patron est Saint Blaise et jadis la Sainte Vierge.

Le prévôt de Chambon nommait un curé en 1573, mais on trouve des nominations faites par le prévôt d'Evaux depuis 1482 jusqu'en 1721. Ce droit de nomination passa ensuite par l'évêque de Limoges.

Une communauté de prêtres a été érigée en 1558. Regnaud était curé de Fontanières en 1753, Jallat fut nommé en 1837, Tanty en 1868, Leblanc en 1872, Richard en 1870, Léon Périchon en 1888.



*L'église en 1940*

Dès le XII<sup>ème</sup> siècle une chapelle romane s'élevait au bord du chemin « Cappela de Fonté Asinario ». Le Pouillé d'Evaux nous apprend que cette chapelle de Fontanières était dédiée à « Notre Dame des voyageurs ».

Cette chapelle servira d'église paroissiale pendant des siècles jusqu'en 1805, date de la suppression de la paroisse au lendemain de la Révolution.

Suite au rétablissement de la paroisse en 1838, Mr Bournet, Maire de l'époque, décide de restaurer la petite église en fort mauvais état en procédant à son agrandissement par l'adjonction d'une nef latérale et par la construction d'un presbytère.

Le coût de cette restauration s'élevant à 16300 francs. Son financement fut assuré en grande partie par la vente de biens communaux.

L'agrandissement se justifiait également par une paroisse plus importante suite à l'ordonnance du 15 février 1836 prise par Louis Philippe, roi des Français, par laquelle les 15 villages et le moulin de Salvart furent soustraits de la commune de Reterre et réunis à la commune de Fontanières (lettre de Mr Bournet, Maire, en date du 1<sup>er</sup> Août 1837). Mais cette restauration s'avéra rapidement insuffisante comme le prouve une lettre de la sous-préfecture datée d'octobre 1857, mentionnant son état de ruine.

De plus la population ne cesse de s'accroître. Un recensement de 1846 indique que la commune de Fontanières compte 840 habitants. Ce qui explique que le 6 Août 1871, le Conseil Municipal décide de s'allouer les services de Mr Masbrenier, architecte, pour la reconstruction d'une nouvelle église.

Les travaux commencèrent au printemps 1874 pour se terminer au printemps 1876. Déjà à l'époque, on peut constater un 1<sup>er</sup> avenant sur demande de Mr Demay, entrepreneur, concernant la pierre de taille (délibération du Conseil Municipal du 14 Juin 1874).

Pendant ces deux années, les offices furent célébrés dans une chapelle provisoire. Le coût de la construction s'éleva à 31000 francs (commune : 23000 francs, État : 8000 francs).

En 1875, il manque environ 10000 francs pour terminer l'église.

C'est le curé Richard qui officiait durant cette période. Il décède en 1888.

Au mois de Mai 1876, une première messe fut célébrée dans la nouvelle église quelques jours avant la cérémonie de confirmation.

Quatre ans plus tard, le 22 juillet 1880, Monseigneur Duquesnay, évêque de Limoges revint à Fontanières pour consacrer la nouvelle église.

Ensuite l'abbé Périchon, fit exécuter les peintures murales, telles qu'elles figurent encore aujourd'hui. Il fera installer les différentes statues et confectionnera lui-même les supports.

En 1900, la foudre tombe sur le clocher, nécessitant d'importants travaux.

En 1950, la municipalité doit refaire à nouveau la toiture du clocher, puis en plusieurs tranches la totalité de la toiture. (la 1<sup>ère</sup> tranche est effectuée en 1959 et la 5<sup>ème</sup> et dernière tranche se termine en 1966)

Dans cette succession de prêtres, n'oublions pas l'abbé François Ravel, très populaire, décédé en juillet 1957 à l'âge de 79 ans.

Puis ce fut le chanoine Victor Tourailles qui rendit à la paroisse, sa première vocation en célébrant « Notre Dame des Voyageurs ». (Souvenons nous de la chapelle romane élevée au XII<sup>ème</sup> siècle).

Pour ceci il fit ériger la statue moderne de Notre Dame de la Route placée sur la façade de l'église. Celle-ci a été bénite par Monseigneur l'Évêque de Limoges le 20 décembre 1960.

De plus un oratoire dédié à Notre Dame de la Route perpétue à l'entrée principale le souvenir de l'antique sanctuaire qui s'élevait jadis au même endroit.

**Aujourd'hui une importante phase de restauration est engagée.**

**Déjà, sous la municipalité conduite par Maryse Breschard, un plan de financement a pu être établi en obtenant les diverses subventions (État, conseil général, subvention exceptionnelle)**

**Maintenant nous en sommes à l'heure des travaux.**

**Le 22 avril 2016, avait lieu la signature des marchés en présence de Mr Larvaron, architecte, des élus et des entrepreneurs.**

**Les différentes entreprises retenues sont les suivantes :**

**Lot n°1 – Terrassement : Entreprise SOL – Sainte Feyre**

**Lot n°2 – Maçonnerie : Établissement BLANCHON – Limoges**

**Lot n°3 – Couverture : SARL BERTHELIER – Saint-Bard**

**Lot n°4 – Électricité : CONCEPT ELECT – Saint Julien la Genête**

**Lot n°5 – Décors muraux : ARTS ET BATIMENTS – Issoire**

**Réfection des cloches : Établissement BROUILLET – Noailles**

**Les travaux doivent commencer début septembre 2016.**

**L'église sera fermée pendant toute la durée de l'exécution des travaux.**

**Ce vaste programme représentant un coût de 135000 € HT, la municipalité a décidé de faire appel à la Fondation du Patrimoine pour le lancement d'une souscription publique faisant appel au mécénat populaire.**

**Le lancement officiel de cette campagne devrait avoir lieu à l'automne prochain.**

**En vous rappelant que pour un particulier votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à concurrence de 66 % de son montant dans la limite de 20 % du revenu imposable.**

**Pour une entreprise, vous bénéficiez d'un crédit d'impôt de 60 % dans la limite de 5 % de votre chiffre d'affaire.**

**Tout don, même le plus modeste sera utile.**

**Par avance, nous vous remercions de votre soutien en faveur de la conservation et de la valorisation de notre patrimoine, témoin de notre histoire.**



Infos  
pratiques